

LE TRAITÉ D'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES



PRIX
NOBEL
DE LA PAIX
2017

OCTOBRE 2019

Publiée par International Campaign
to Abolish Nuclear Weapons (ICAN)

Version française mise à jour réalisée
par ICAN France (icanfrance.org)
en coopération avec
Heinrich-Böll-Stiftung

Contact : coordination@icanfrance.org

Texte original : Tim Wright
Traduction : Jean-Marie Collin
Mise en page : Patrice Bouveret



Creative Commons

Image : Elayne Whyte Gómez,
l'ambassadrice du Costa Rica qui a
présidé les négociations historiques
des Nations Unies pour un traité
interdisant les armes nucléaires,
à New York en juin 2017.



UNE NOUVELLE NORME MONDIALE

Les armes nucléaires menacent la survie même de l'humanité et de l'écosystème de notre planète. Leurs effets traversent les frontières nationales et se transmettent de génération en génération. Elles sont immorales, illégitimes et désormais, enfin, illégales.

Le 7 juillet 2017, après une décennie de plaidoyer réalisé par ICAN et ses partenaires, 122 États ont voté pour l'adoption d'un accord mondial historique pour interdire les armes nucléaires, connu officiellement sous le nom de Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Ce nouvel instrument juridique offre une solution forte, dans un monde où l'on permet aux menaces de destruction massive de prévaloir. Il fournit

une voie pour avancer dans cette période de crise mondiale. S'il y a jamais eu un moment pour les dirigeants de proclamer leur opposition sans équivoque à ces armes, c'est maintenant.

COMBLER LE VIDE JURIDIQUE

Avant l'adoption de ce traité, les armes nucléaires étaient les seules armes de destruction massive non soumises à une interdiction complète, malgré leurs conséquences humanitaires catastrophiques, généralisées et durables. Le nouvel accord vient ainsi combler une grande lacune en droit international. Il interdit aux États de développer, tester, produire, fabriquer, transférer, posséder, stocker, utiliser ou menacer

d'utiliser des armes nucléaires ou de permettre leur stationnement sur leur territoire. Il empêche d'aider, d'encourager ou d'inciter les autres États à s'engager dans l'une de ces activités interdites.

Les États disposant d'armes nucléaires doivent, en adhérant au traité, détruire leurs stocks conformément à un plan juridiquement contraignant et assorti de délais. Les États qui hébergent des armes nucléaires d'un État allié sur leur territoire doivent les retirer selon une date limite spécifiée.

Le traité oblige également ses membres à fournir une assistance à ceux qui ont subi leurs effets à la suite de leur utilisation au Japon ou lors des

essais atmosphériques et souterrains à travers le monde, et de prendre des mesures pour assainir les environnements contaminés.

Le traité a été négocié au siège des Nations Unies à New York en 2017 pendant quatre semaines, avec la participation d'une large majorité des États du monde. Il est établi pour une durée illimitée et entrera en vigueur une fois que 50 États l'auront formellement ratifié.

Elayne Whyte Gómez, l'ambassadrice du Costa Rica qui a présidé les négociations, a fait remarquer lors de la séance de clôture : « *Nous avons réussi à semer les premières graines d'un monde exempt d'armes nucléaires.* »

NOTRE CAMPAGNE

La Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires est une coalition composée de diverses organisations non-gouvernementales réparties dans une centaine de pays et qui vise à promouvoir l'adhésion et la mise en œuvre du traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires. Nos partenaires sont aussi bien des groupes de paix locaux comme des fédérations mondiales représentant des millions de personnes. La campagne a été lancée à Melbourne, en Australie, en 2007 et a été développée à l'origine via l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire (International Physicians for the Prevention of Nuclear War). Nous nous sommes inspirés du succès de la Campagne inter-

nationale pour l'interdiction des mines antipersonnel qui, dix ans plus tôt, avait joué un rôle crucial dans la négociation du traité d'interdiction des mines.

Depuis notre création, nous avons travaillé à la construction d'un front mondial d'opposition publique aux armes nucléaires. En mobilisant un large éventail de groupes, et en travaillant aux côtés du Comité international de la Croix-Rouge et de gouvernements partageant les mêmes idées, nous avons contribué ainsi à remodeler le débat sur les armes nucléaires et à créer un élan vers leur élimination totale.

FOCUS HUMANITAIRE

ICAN a été le partenaire représentant la société civile lors des trois grandes conférences

diplomatiques en 2013 et 2014 axées sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires qui ont réuni la plupart des gouvernements du monde.

En 2015, nous avons aidé à obtenir le soutien de 127 États pour un engagement à stigmatiser, interdire et éliminer les armes nucléaires. Enfin, en 2016 notre campagne a fait pression avec succès pour que l'Assemblée générale des Nations Unies adopte une résolution pour lancer des négociations l'année suivante sur « un instrument juridiquement contraignant pour interdire les armes nucléaires ». En raison de notre rôle majeur dans la réalisation du Traité d'interdiction des armes nucléaires — adopté avec un soutien écrasant — nous avons reçu le prix Nobel de la paix en 2017.

COMMENT NOUS TRAVAILLONS

ICAN coordonne des journées d'action mondiales, sensibilise le public, et est engagé dans des actions de plaidoyer aux Nations Unies comme dans les parlements nationaux. Nous travaillons avec les survivants des bombardements atomiques américains d'Hiroshima et de Nagasaki et des essais nucléaires, en aidant à diffuser leurs témoignages auprès du public et des législateurs. De nombreuses personnalités ont apporté leur soutien à notre campagne, y compris les lauréats du prix Nobel comme Desmond Tutu et le Dalai Lama, le musicien Herbie Hancock, l'artiste Yoko Ono et les acteurs Martin Sheen et Michael Douglas. Le secrétaire général des Nations Unies a également salué notre travail.

Image : en juin 2017, alors que les négociations débutent à New York pour un traité d'interdiction des armes nucléaires, des activistes japonais allument un millier de bougies devant l'emblématique dôme de la bombe atomique à Hiroshima.





SUMITERU TANIGUCHI

À l'âge de 16 ans, **Sumiteru Taniguchi** (à gauche) faisait du vélo à Nagasaki lorsqu'une bombe atomique américaine a explosé à 1,8 km, lui brûlant le dos et laissant la peau de son bras droit pendre de l'épaule jusqu'au bout des doigts. Ses horribles brûlures ont nécessité de nombreuses opérations. Ici, il est photographié à côté d'une photo de lui prise en 1945. Après des décennies de lutte contre les armes nucléaires, il est décédé en 2017.

IROJI KEBENLI

Iroji Kebenli (à droite), des Îles Marshall, a subi des brûlures de la peau en 1954 après avoir été en contact avec la « neige de Bikini », des fragments de cendres et de coraux radioactifs dispersés sur l'atoll de Bikini et d'autres îles à la suite des essais nucléaires américains. Encore aujourd'hui, de nombreux citoyens des Îles Marshall n'ont pas encore pu rejoindre leurs îles d'origine.



UNE CATASTROPHE MONDIALE

Les armes nucléaires sont les armes les plus destructrices, inhumaines et non discriminantes jamais créées. Tant par l'ampleur de la dévastation qu'elles causent que par leurs retombées radioactives qui se disséminent, durent dans le temps et engendrent des dommages génétiques aux êtres vivants, ces armes ne ressemblent à aucune autre.

Une seule arme nucléaire explosant sur une zone peuplée pourrait tuer des centaines de milliers ou des millions de personnes. L'utilisation d'un grand nombre d'armes nucléaires perturberait le climat mondial, engendrerait un effondrement généralisé de l'agriculture, puis une famine. Des villes enflammées par les explosions nucléaires se dégagerait une fumée qui, en se rependant

dans la haute atmosphère, recouvrirait le globe. Dès lors le climat se refroidirait, la luminosité diminuerait et la surface de la Terre s'assècherait, décimant les cultures vivrières et mettant potentiellement des milliards de personnes en situation de famine.

Les armes nucléaires ont été utilisées deux fois en temps de guerre, en 1945, sur les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki. Près d'un quart de million de civils ont été incinérés en un instant ou ont subi, dans les semaines et les mois qui ont suivi ces attaques, des morts horribles. Des milliers d'autres personnes sont mortes dans les sept décennies qui ont suivi des maladies liées aux rayonnements. Plus de deux mille armes nucléaires ont également été testées dans le cadre de programmes

militaires, avec des conséquences dévastatrices.

LES EFFETS D'UN BOMBARDÈMENT NUCLÉAIRE

Les armes nucléaires libèrent de grandes quantités d'énergie sous la forme d'explosion, de chaleur et de rayonnement. Presque tout ce qui est proche de l'épicentre est vaporisé. Les radiations ionisantes à forte dose tuent les cellules, créent des lésions organiques et peuvent être fatales. À toutes les doses, elles augmentent le risque de cancer, de maladie chronique et de dommages génétiques à vie. Les enfants, et en particulier les filles et les femmes, sont plus sensibles que les hommes aux radiations.

Le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres organis-

mes de secours ont averti à plusieurs reprises qu'aucune réponse humanitaire significative ne serait possible après une seule explosion nucléaire, quel qu'en soit le lieu, et encore moins en cas d'une guerre nucléaire à grande échelle.

Dans le préambule du traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires, les États expriment leur profonde préoccupation quant aux « *conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait tout recours aux armes nucléaires* » et reconnaissent la nécessité « *d'éliminer complètement ce type d'arme* ». Ils déclarent ainsi que l'élimination reste le « *seul moyen de garantir que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées, quelles que soient les circonstances* ».

COMMENT LE TRAITÉ D'INTERDICTION A ÉTÉ RÉALISÉ

2007 LANCEMENT D'ICAN À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE



La Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires a été lancée lors de différents événements à travers le monde. Notre mission : éliminer les pires armes de destruction massive via un traité qui les interdit complètement. Les militants d'ICAN ont débuté leurs actions pour construire un front mondial d'opposition aux armes nucléaires et former des partenariats étroits avec des gouvernements partageant leurs vues.

2010 NOUVEAU FOCUS HUMANITAIRE



Les mouvements de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge adoptent le désarmement nucléaire comme priorité absolue et tous les membres du traité de non-prolifération nucléaire, y compris les États dotés d'armes nucléaires ont indiqué être « *vivement préoccupée par les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires* ». Cette phrase fut le socle de base des futures déclarations et conférences sur ce sujet.

2012 PREMIÈRE DÉCLARATION HUMANITAIRE



Au nom de 16 États, la Suisse prononce la première d'une série de déclarations communes sur les impacts humanitaires, pour exhorter tous les États à « *intensifier leurs efforts pour interdire les armes nucléaires* ». Le soutien à cet appel humanitaire n'a cessé de s'accroître à chaque nouvelle déclaration. Au total 159 États — environ les quatre cinquièmes des membres des Nations Unies — ont rejoint cet appel.

2013 CONFÉRENCE D'OSLO



Soucieuse de renforcer la base d'information sur l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires, la Norvège accueille la première conférence intergouvernementale sur les effets humanitaires des armes nucléaires, à laquelle participent 128 États. Les organisations de secours alertent qu'elles seraient impuissantes à répondre de façon significative à la suite d'une attaque nucléaire. Plusieurs agences des Nations Unies y participent également.

2014 CONFÉRENCE DE NAYARIT & DE VIENNE



Le Mexique accueille en février à Nayarit la seconde conférence avec la présence de 146 États.

En décembre, 158 États participent en Autriche à la troisième conférence où ce pays s'engage à « combler le vide juridique » existant dans le régime international régissant les armes nucléaires.

En quelques mois, 127 États approuvent formellement le document proposé par l'Autriche, connu sous le nom de « *l'Engagement humanitaire* ».

2016 MANDAT DES NATIONS UNIES



Un groupe de travail spécial des Nations Unies sur le désarmement se réunit à Genève pour discuter de nouvelles mesures juridiques visant à créer un monde exempt d'armes nucléaires. Il recommande la négociation d'un traité interdisant les armes nucléaires, que la Croix-Rouge considère comme pouvant avoir « des implications potentiellement historiques ». Deux mois plus tard, 123 gouvernements votent l'établissement d'un mandat officiel des Nations Unies pour négocier un tel traité.

2017 NÉGOCIATIONS SUR LE TRAITÉ



Mettant fin à deux décennies de paralysie dans les efforts multilatéraux de désarmement nucléaire, les diplomates passent quatre semaines à négocier « *un instrument juridiquement contraignant pour interdire les armes nucléaires, en vue de leur élimination totale* ». Le 7 juillet, 122 États votent pour l'adoption de cet accord historique. Puis, le 20 septembre, le traité a été ouvert à la signature, et les dirigeants de 50 États le signent immédiatement.

2017-2019 OUVERTURE À LA SIGNATURE DU TRAITÉ D'INTERDICTION



Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) est à mi-chemin. Au 26 septembre 2019, 79 États sont signataires et 32 États l'ont ratifié. Il faut 50 ratifications pour qu'il entre en vigueur, chiffre qui sera atteint d'ici 2020.

Le TIAN constitue une nouvelle norme juridique internationale qui a, de fait, déjà un impact sur la politique de dissuasion nucléaire de la France, comme des autres puissances nucléaires.

LES PUISSANCES NUCLÉAIRES

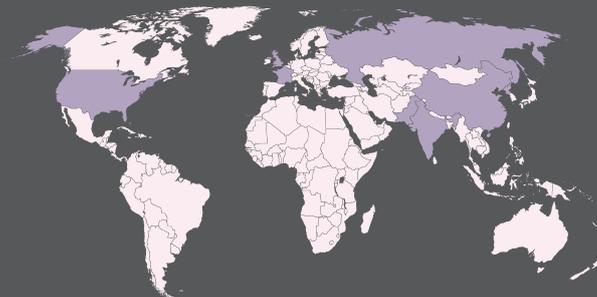
Neuf États possèdent ensemble environ 14 000 armes nucléaires, dont plus de 90 % se trouvent dans les arsenaux des États-Unis et de la Russie. Environ 2 000 ogives sont maintenues en état d'alerte, prêtes à être lancées dans les minutes qui suivent un avertissement.

La plupart des armes nucléaires sont aujourd'hui beaucoup plus puissantes que les bombes atomiques lancées en 1945 par les États-Unis sur les villes japonaises d'Hiroshima et de Nagasaki.

L'échec des États possédant des armes nucléaires à désarmer a accru le risque que d'autres acquièrent un jour ces armes. La seule garantie contre la prolifération et l'utilisation

des armes nucléaires est de les éliminer sans plus attendre.

Bien que les dirigeants de certains États dotés d'armes nucléaires aient exprimé leur « vision » d'un monde exempt d'armes nucléaires, tous modernisent activement leurs arsenaux. Aucun n'a encore prévu de les démanteler complètement. Cinq États européens hébergent des armes nucléaires américaines sur leur territoire dans le cadre d'un accord de partage nucléaire de l'Otan (l'Allemagne, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas et la Turquie) et à cela s'ajoutent près de 24 États qui prétendent s'appuyer sur les armes nucléaires américaines dans le cadre de leur doctrine militaire.



ÉTATS	ARMES NUCLÉAIRES	TESTS
États-Unis	6 185	1 054
Russie	6 500	715
Royaume-Uni	200	45
France	300	210
Chine	290	45
Inde	130-140	6
Pakistan	150-160	6
Israël	80-90	?
Corée du Nord	20/30	6
Total	13 865	2 087

Source : SIPRI Yearbook, 2019



Image : militants d'ICAN, à Melbourne, Australie, filmant une vidéo pour une campagne d'action en 2014.

COMMENT LE TRAITÉ FONCTIONNE

L'histoire montre que la mise en place de l'interdiction de certaines catégories d'armes facilite les progrès vers leur élimination. Les armes qui ont été interdites par les traités internationaux sont de plus en plus considérées comme illégitimes, perdant ainsi leur statut politique et, avec elles, les investissements financiers nécessaires à leur production. Les sociétés d'armements rencontrent des difficultés à obtenir des fonds pour produire ces armes illégales, et une telle production risque aussi d'affecter leur notoriété. Les banques et autres institutions financières pratiquent, elles, une politique de désinvestissement vis-à-vis de ces producteurs.

Le traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nu-

cléaires complète les interdictions existantes sur les armes biologiques et chimiques, les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions, et renforce divers autres instruments juridiques sur les armes nucléaires, notamment le traité de non-prolifération signé en 1968. Le traité renforce le tabou mondial contre l'utilisation et la possession d'armes nucléaires, rejetant l'idée qu'elles sont des armes légitimes et acceptables pour certains États.

La décision des gouvernements et de la société civile de poursuivre un processus sur l'interdiction des armes reposait sur la conviction que la modification des règles concernant les armes nucléaires aurait un impact majeur, même

au-delà des États qui adopteraient formellement le traité dès le départ. Cette conviction découle de l'expérience de traités interdisant d'autres armes, qui ont établi des normes puissantes, influençant fortement les politiques et les pratiques des États non membres. ICAN est convaincue que le nouveau traité entraînera des progrès en matière de désarmement, attendus depuis longtemps, quand la norme qu'il entérine entrera en vigueur.

LA SÉCURITÉ DE TOUS

Le traité vise non seulement à faire progresser le désarmement nucléaire, mais aussi à prévenir toute nouvelle forme de prolifération. Il renforcera la sécurité des populations dans le monde,

notamment dans les États actuellement dotés d'armes nucléaires, qui sont plus susceptibles que les autres d'être victimes d'une attaque nucléaire.

Les trois conférences sur les impacts humanitaires des armes nucléaires en 2013 et 2014 ont mis en lumière les dangers de vivre dans un monde où les armes nucléaires existent. Ces conférences ont ainsi clarifié le besoin urgent d'interdire ces armes en vertu du droit international.

Le traité incarne le principe selon lequel il ne peut y avoir de mains sûres pour les armes nucléaires, établissant de fait la même norme pour tous. Ainsi, loin d'ignorer les préoccupations sécuritaires des gouvernements, le traité leur répond directement.



PRIX NOBEL DE LA PAIX

ICAN a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour notre travail « *de sensibilisation sur les conséquences humanitaires catastrophiques de toute utilisation d'armes nucléaires* » ainsi que pour « *ses efforts inédits visant à obtenir l'interdiction de ces armes au moyen d'un traité* ». Ce prix est un hommage aux efforts inlassables de millions de militants et de citoyens engagés dans le monde entier qui, depuis l'aube de l'ère atomique, ont vigoureusement protesté contre les armes nucléaires, insistant sur le fait qu'elles ne peuvent servir aucun but légitime et doivent être interdites de la surface de notre planète.

C'est aussi un hommage aux survivants des bombardements

atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki — les *hibakusha* — et aux victimes des essais nucléaires à travers le monde, dont les témoignages saisissants et le plaidoyer incessant ont contribué à la conclusion du traité d'interdiction des armes nucléaires.

Cette récompense met en lumière le chemin vers un monde exempt d'armes nucléaires. Il va permettre d'amplifier notre message tandis que nous travaillerons assidûment au cours des prochaines années pour assurer la pleine mise en œuvre de ce nouvel accord historique. Toute nation qui cherche un monde plus pacifique, à jamais libre de la menace nucléaire, signera et ratifiera le Traité d'interdiction des armes nucléaires sans délai.

ARMES INTERDITES

Le Traité d'interdiction des armes nucléaires, comme les conventions qui interdisent d'autres armes non discriminantes et inhumaines par nature,

repose sur les principes et les règles du droit international humanitaire — en particulier sur le principe selon lequel, dans le droit des conflits armés,

les choix des méthodes et les moyens de guerre ne sont pas illimités. La règle est que les effets des armes utilisées doivent être capables de distinguer les

civils des combattants et que l'utilisation d'armes causant des blessures superflues ou des souffrances inutiles est interdite.



ARMES BIOLOGIQUES

Interdites par la Convention sur les armes biologiques

1972



ARMES CHIMIQUES

Interdites par la Convention sur les armes chimiques

1993



MINES ANTIPERSONNEL

Interdites par le Traité d'interdiction sur les mines

1997



ARMES À SOUS-MUNITIONS

Interdites par la Convention sur les armes à sous-munitions

2008



ARMES NUCLÉAIRES

Interdites par le Traité d'interdiction des armes nucléaires

2017

RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Devant la réalité du danger des armes nucléaires, tout le monde peut s'engager et agir chacun à son niveau pour un monde sans armes nucléaires !

AUPRÈS DE SA BANQUE...

Chaque citoyen peut, par exemple, agir auprès de sa banque. En effet, elles utilisent l'argent de leurs clients pour investir, et réaliser du profit, auprès des industries d'armements impliquées dans la production de systèmes d'armes nucléaires. Quatorze organismes financiers français (dont BNP Paribas, Crédit agricole, Crédit mutuel, Société générale...) ont mis à disposition environ 29,8 milliards de dollars dans ce secteur depuis janvier 2014 (campagne *Don't Bank on the Bomb*).

AU PARLEMENT...

Les parlementaires ont un rôle vital à jouer dans la promotion de la paix et de la sécurité pour un monde sans armes nucléaires. Ils ont ainsi joué un rôle majeur dans la mise en œuvre des conférences humanitaires. Par leur signature de l'Engagement parlementaire, lancé par ICAN, ils peuvent participer à la compréhension du TIAN dans leur Assemblée et conduire leur pays à signer et ratifier le traité.

DANS LES COMMUNES...

Le maire est également un personnage clé de la lutte contre les armes nucléaires. Cet élu est en charge de la sécurité de la population. Il ne peut donc pas ignorer une menace, c'est son devoir d'agir. Aucune ville n'a le



Image : Le député Jean-Paul Lecoq reçoit à l'Assemblée nationale les participants de l'Académie francophone organisée par ICAN France du 11 au 13 octobre 2018.

droit d'être ciblée par une arme nucléaire. Des armes qui viendront détruire des écoles, des musées, des hôpitaux et enlever la vie aux populations. Des biens que des politiques publiques auront longuement mis en place par des efforts humains et financiers importants ; c'est pour cela

qu'un Maire doit protéger sa ville en signant l'Appel des villes en faveur du TIAN, déjà signé par de nombreuses capitales et villes à travers le monde : Berne, Berlin, Bruges, Cambera, Genève, Grenoble, Paris, Munich, Sydney, Ottawa, Washington...

**« AUX DIRIGEANTS DES PAYS DU MONDE, JE VOUS
EN PRIE : SI VOUS AIMEZ CETTE PLANÈTE, SIGNED
CE TRAITÉ. »
– SETSUKO THURLOW, SURVIVANTE D'HIROSHIMA**



*Remise du prix Nobel de la paix
à Oslo le 10 décembre 2017
à Setsuko Thurlow (au centre)
et à Beatrice Fihn (à droite)*